



## DECLARATION DE CONFORMITÉ

Nous déclarons par le présente, que le produit suivant  
**Bluetooth Headset**  
**RKH-HS222, B-Speech Vitac**

Est en accord avec la loi sur les équipements radio et terminaux de télécommunication ( FTEG)  
et avec la directive 1999/ 5/EC (R&TTE) comme équipement radio de classe 1.  
Ce produit est conforme aux conditions requises par le § 3 et autres règlements du FTEG  
(Article 3 de la directive R&TTE).

Standards appliqués:

Art. 3.1a) EN 60950: 2000  
Art. 3.1b) EN 301 489-1V.1.3.1 : 2000  
EN 301 489-17:V.1.2.1 : 2002

Art. 3.2 ) EN 300 328-2V.1.2.1 : 2001

**Cette déclaration est sous la responsabilité de l'importateur**

DP  
PO Box 1208  
63505 Langenselbold  
Allemagne

Date de l'explication: 20.Sep. 2004

Rapport du test disponible sur demande

.....  
Hassan Niakamal